REUNION DE BUREAU

**5 février 2020**

**Elus présents** : Jean-Claude DAURAT –Mireille FONLUPT -- Michel BRAVARD - Guy GORBINET - François DAUPHIN - Jean-Luc COUPAT – Daniel FORESTIER –-Laurent BACHELERIE - Eric DUBOURGNOUX – Stéphanie Allègre Cartier– Simon RODIER - Suzanne LABARY - Chantal FACY.

**Absents**: Isabelle ROMEUF - Georges MORISON.

**Techniciens** : Johan ROUGERON - Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI - Christelle LONDICHE.

**…………………………………………………………….**

**Point d’Appui à la Vie Associative :** (Présentation Nathalie Davesne, directrice de l’ADACL, et Jean-Marie Perrinel, directeur de La Brèche)

Ces associations sont des outils labellisés par l’Etat : 5 ans pour l’ADACL et 2 ans pour La Brèche.

Elles sont constituées par des bénévoles et des salariés mandatés par l’Etat pour accompagner les associations dans leurs démarches (création, dissolution, embauche, etc.). Elles travaillent en étroite collaboration avec les services d’ALF.

Moyens d’action : rendez-vous individuels et collectifs avec les associations ; ateliers, conférences ; appel à projet du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).

Actions test : Jeudi des associations (permanence le jeudi matin, rue de Goye dans le Local des Lococotiers) ; repas + après-midis thématiques : 4 fois dans l’année.

En projet : Formation des élus sur le fait associatif.

Les services sont gratuits ; Ils se sont fait connaître par les services « Vie associative » et « communication »  d’ALF; par La DDCS ; les mouvements et le réseau des cafés associatifs. La gratuité s’explique du fait que les PAVA font des demandes de financement pour les temps de formation ; de plus les associations n’ont pas les moyens de s’offrir ces services.

Le bénévolat s’essouffle ; il est compliqué de renouveler les équipes dirigeantes. D’où l’émergence de certaines actions : système de parrainage et de formation des jeunes pour qu’ils prennent la relève.

Nécessité d’un travail de terrain pour réinventer les mécanismes, et capter ces nouvelles formes d’engagement, et ces changements de modes de fonctionnement. En ce qui concerne la gouvernance : développement d’un fonctionnement collégial, les responsabilités se répartissent en fonction des actions à mener, et non plus de manière pyramidale.

Les PAVA ont compétence pour accompagner les associations sur les problèmes RH par des échanges d’expériences ou en s’appuyant sur les organismes d’Etat ou de la Région, lorsqu’il y a des questions de droit.

Thèmes retenus de l’appel à projet 2020 : faire travailler les comités des fêtes (Viverols, Saint-Anthème) sur l’animation au long cours du territoire ; à Ambert, travail avec une association sur le concept d’éducation populaire.

Toutes ces actions permettent de faire prendre conscience aux bénévoles du travail qu’ils assurent au quotidien.

**Décisions** :

* Accompagnement à la gestion de la dette et accès aux données budgétaires.
* Aménagement d’un espace aqualudique : : avenant à la Maîtrise d’œuvre
* Gîte d’entreprises à Vertolaye : Mise à disposition d’un local à la société TCMS
* Contrats reprise de cartouches d’encre avec la société LVL.
* Remplacement écran tactile photocopieur ALSH d’Eglisolles.

**Fonds de Concours : Maison de santé d’Arlanc.**

Les Services de santé étant de plus en plus dégradés sur l’ensemble du territoire. Il est important d’avoir une vision globale du problème.

Rappel : principe du fonds de concours par la Communauté de communes :

* Fonctionnement par appel à projet. Cette année, cela concerne les projets dans le domaine de la santé
* Décision sur la nature de l’aide à apporter.

Le projet de maison de santé d’Arlanc remonte à 2017. La commune d’Arlanc a pris la décision de monter un projet du fait de la désertification des services de santé dans le secteur de l’ex-cocom d’Arlanc.

La Maîtrise d’œuvre a été confiée à Georges Floret ;

Un terrain en centre-ville a été acquis.

Les travaux en sont actuellement au stade de la dalle.

Equipe santé : médecin, cabinet d’infirmier, psychologue, osthéopathe.

Plan de financement :

DETR : 150 000 € Coût des travaux : 714 215 € HT

DSIL 182 000 € avec les équipements 1 006 350 € HT

AuRA 200 000 €

ALF 100 000 € ?

La somme de 100 000 € reste comparable aux projets de maison de santé sur les autres secteurs (subventions déduites).

Arlanc : l’écueil du projet de la maison de santé d’Arlanc réside dans le fait qu’il n’y a pas d’élément moteur dans l’équipe médicale.

* Le bureau donne un avis favorable pour participer au financement de la maison de santé d’Arlanc, à hauteur de 100 000 €, alloués en deux temps (50 % en cours de projet, et 50 % en fin de projet) et pour accompagner la commune dans le recrutement futur de nouveaux médecins.

**Mobilité** : projet d’expérimentation d’une ligne Ambert/St-Etienne ;

En ce qui concerne la prise de compétence « transport », mener une réflexion au sujet de tous les volets qui constituent la compétence (ex : transport scolaire »), avant de prendre une décision, voir s’il est possible de n’en prendre qu’une partie.